

NOTE DE PRESENTATION

BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2024

Les budgets supplémentaires (BS) de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun ajustent des prévisions des budgets primitifs, ceux-ci intégrant principalement les opérations majeures de l'exercice budgétaire.

Des choix budgétaires prudents ont dû être réalisés. Mais grâce à une politique rigoureuse de maîtrise des dépenses et d'optimisation des recettes, le report du résultat 2023 permet un réajustement de certaines dépenses de fonctionnement et la réalisation d'investissement.

Les mouvements budgétaires concernent essentiellement le réajustement des crédits de fonctionnement, la prise en compte des crédits des opérations reportées et un certain nombre de crédits pour de nouvelles dépenses d'équipement et divers compléments de financement sur des programmes déjà ouverts.

BUDGET PRINCIPAL DE LA CCPI

L'EQUILIBRE GLOBAL

Le budget supplémentaire 2024 s'équilibre globalement (y compris les reports) en dépenses et recettes à un montant total de 13 589 857,87 €.

La section de fonctionnement s'équilibre à un montant total de 2 545 601,99 €.

La section d'investissement s'équilibre à un montant total de 11 044 255,88€.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

➤ Les dépenses de fonctionnement

Au titre des nouveaux crédits de dépenses figurent essentiellement des inscriptions nécessaires telles que :

- le réajustement de crédits pour les fluides,
- le réajustement des crédits pour l'entretien des matériels et bâtiments,
- le réajustement du poste des dégrèvements, FPIC...,
- le réajustement du chapitre des autres charges de gestion courante (Non valeurs, créances éteintes...),
- le réajustement des amortissements et provisions,
- un virement à la section d'investissement à hauteur de 1 987 175,07€.

➤ Les recettes de fonctionnement

Les recettes sont constituées essentiellement de la reprise de l'excédent de fonctionnement 2023 (2 440 601,99 €).

SECTION D'INVESTISSEMENT

Sur le montant global de dépenses de 11 044 255,88€ (incluant les crédits reportés), les crédits des opérations nouvelles représentent 45,27 % des dépenses, soit 4 999 695,88€

➤ Les opérations prévues

Ces opérations sont principalement :

- ❖ au titre de la transition écologique
 - Des crédits pour la mise en valeur patrimoniale à Issoudun,

- ❖ au titre des équipements sportifs et de loisirs
 - Des crédits pour des travaux au gymnase des Terres Rouges et au gymnase Jean Macé,

- ❖ au titre des équipements scolaires
 - Des crédits pour l'aménagement de l'école de Charost,
 - Des crédits pour l'aménagement de l'école maternelle Saint Exupéry
 - Des crédits pour divers matériels au restaurant scolaire de Reully,
 - Des crédits pour la mise en place d'un logiciel de restauration scolaire à Sainte-Lizaigne,
 - Des crédits pour des travaux à l'école de Paudy
 - Des crédits pour le changement de la chaudière de l'école des Bordes.

- ❖ au titre des équipements socioculturels
 - Des crédits pour l'aménagement du conservatoire de musique à Issoudun,
 - Des crédits pour l'aménagement d'une salle à la MELI.

- ❖ Subvention d'équipement
 - Une subvention d'équipement à la commune de Migny pour des travaux d'aménagement des abords de la rivière de l'Arnon.

- ❖ Travaux de voirie
 - Des crédits pour des travaux de voirie à Issoudun (rue du Père Jules Chevalier),
 - Des crédits pour des travaux de voirie à Reully (rue de la Gare)
 - Des crédits pour des travaux de voirie à Saint Ambroix.

➤ **Les recettes d'investissement**

La couverture des dépenses nouvelles est assurée principalement par l'excédent de fonctionnement capitalisé, par l'excédent d'investissement 2023 reporté et par l'inscription de subventions.

BUDGETS ANNEXES

Les budgets supplémentaires 2024 des services déchets ménagers et Lotissements se limitent essentiellement à la reprise des reports 2023 et à leur affectation.